



Tout faire pour améliorer le taux d'emploi!

2014 /3
01 | 04 | 2014



Itinera présente ses priorités électorales pour le marché de l'emploi

Tant les handicaps structurels du marché belge du travail que le défi historique représenté par le vieillissement de la population pointent dans une seule et même direction: nous devons tout faire pour mettre plus de personnes au travail et pour les garder plus longtemps au travail.

Trop peu de personnes actives

Trop peu de personnes travaillent et celles qui travaillent arrêtent trop tôt. La moyenne des heures de travail effectivement prestées par jour et par personne en âge de travailler est parmi les plus faibles de l'Europe. Une part toujours croissante de la création de nouveaux emplois est, par ailleurs, dépendante de support public.

De l'assurance chômage à l'assurance emploi

L'assurance chômage belge a beau figurer parmi les plus coûteuses en Europe, elle est aussi parmi les plus mauvaises à mettre les chômeurs au travail. Il faut la en une assurance emploi. Via un système à deux piliers, tout est fait sur mesure pour le demandeur d'emploi en vue de l'inciter et de l'aider à trouver un nouveau travail aussi rapidement que possible. Cette combinaison d'allocations dégressives et de soutien progressif se transforme pour les cas réellement problématiques en plan d'embauche résiduaire d'une prestation de services sociaux organisée. Personne ne reste sans travail, personne ne reste prisonnier du chômage et personne ne peut encore abuser des allocations de chômage.

Des plans d'embauche à gogo aux plans d'embauche à minima

Suite à leur régionalisation, les plus de 115 plans d'embauche peuvent être supprimés au maximum. Le budget ainsi libéré peut aller à la réduction des charges salariales et peut offrir aux demandeurs d'emploi une aide sur mesure dans le cadre de la recherche d'un nouveau travail. Il faut au minimum adresser les effets pervers : moins de groupes-cibles, plus d'attention au suivi de la carrière au-delà de l'emploi, moins de création d'emplois directs dans certains secteurs ou auprès de certains employeurs, et plus d'encouragements à l'embauche qui profitent directement aux demandeurs d'emploi. Il est également essentiel de bien coordonner la politique de l'emploi et l'assurance-chômage.

Un compte-carrière pour des carrières plus longues et différentes

Modifiez profondément l'organisation des carrières par la mise en œuvre généralisée du compte-carrière : un compte individuel assorti de droits portables et financé par les employeurs, les travailleurs et les pouvoirs publics. Le compte-carrière simplifie ou remplace les systèmes collectifs de suspension, congés, formations et réductions de temps de travail. Il permet de concrétiser sur le plan individuel un objectif général de plus d'investissement dans la formation et la planification de carrière.

Un pacte de participation pour l'immigrant

Nulle part en Europe, la marginalisation sur le marché du travail des immigrants non européens et de leurs descendants n'est aussi forte qu'en Belgique. Regroupez donc toutes les compétences liées au travail dans *un seul guichet d'accueil* : intégration, logement, FOREM, CPAS, ONEM, mutualité, octroi de crédit, etc. Chaque immigrant doit être rapidement et personnellement accueilli, encadré et responsabilisé dans sa recherche d'un emploi.

La concertation sociale peut rendre un grand service à elle-même et à la collectivité par un *pacte de participation* visant à améliorer dans diverses dimensions la participation des immigrants au marché du travail, avec la volonté de rechercher dans ce contexte l'engagement des secteurs d'activité, des syndicats et des employeurs. Formules de stages, audits de la diversité, collaborations avec des communautés de migrants : autant d'initiatives qui dans d'autres pays ont donné des résultats. Dans ce cadre, des objectifs clairs doivent également être définis.

Pour des informations détaillées, vous pouvez consulter l'étude sur www.itinerainstitute.org

Pour de plus amples informations, merci de contacter **Marc de Vos**, Directeur Général au 0498-42.11.88